

### 3. Améliorer l'efficacité des règles internationales

#### Le Canada et l'Organisation mondiale du commerce

Le statut de membre de l'Organisation mondiale du commerce (OMC) dont bénéficie le Canada est l'un des fondements de sa politique commerciale. L'OMC régit les relations entre les 150 pays membres, dont font partie les principaux partenaires commerciaux du Canada (p. ex. États-Unis, Union européenne (UE), Japon, Chine et Mexique), d'autres pays industrialisés, les marchés émergents et de plus petits pays en développement.

Les accords de l'OMC, négociés et signés par tous les pays membres de l'Organisation, sont la pierre angulaire du système commercial multilatéral. Les principes fondamentaux de l'OMC sont :

- le traitement équitable des échanges de tous les pays membres (clause de la nation la plus favorisée), selon lequel les pays ne peuvent normalement pas faire de discrimination à l'égard de leurs partenaires commerciaux;
- le traitement national, selon lequel les produits importés et locaux ainsi que les services étrangers et nationaux doivent être traités de manière identique.

L'OMC demeure le pivot du système commercial multilatéral. L'OMC constitue non seulement une tribune où les pays membres peuvent négocier l'accès aux marchés et les autres règles commerciales, mais également le lieu par excellence où ils peuvent surveiller le respect des obligations et des engagements contractés en vertu de divers accords, examiner les politiques et les pratiques commerciales de chacun et discuter de questions touchant le commerce afin que le commerce mondial se fasse librement, équitablement et de manière prévisible. L'OMC offre également un mécanisme qui permet le règlement des différends entre membres suivant des règles convenues et non pas en fonction du poids politique ou du pouvoir économique. Seule l'OMC dispose de la masse critique de pays nécessaire pour s'entendre sur la réduction des mesures qui nuisent le plus au système de commerce international,

notamment les subventions à l'agriculture qui ont un effet de distorsion sur les échanges.

#### *Le Cycle de Doha et les objectifs du Canada*

En novembre 2001, la Quatrième Conférence ministérielle tenue à Doha, au Qatar, a marqué le lancement d'un nouveau cycle de négociations commerciales connu sous le nom de Cycle de Doha. Ces négociations portent sur un large éventail de questions dont la réforme du commerce des produits agricoles, l'accès aux marchés pour les produits non agricoles et pour les services, les règles touchant les subventions et les mesures antidumping ou compensateurs, la facilitation du commerce ainsi que le règlement des différends et certains aspects liés au commerce et à l'environnement. En plus de ce large éventail de thèmes, les parties se sont entendues pour se pencher sur les besoins et les intérêts touchant plus particulièrement les pays en développement, par exemple le traitement spécial et différencié. Compte tenu de l'importance accordée aux questions de développement et de leur nature fondamentale dans les négociations, le Cycle de Doha est aussi appelé « Programme de Doha pour le développement ».

À l'issue de la Sixième Conférence ministérielle tenue à Hong Kong, en Chine, en décembre 2005, les ministres du Commerce et les autres hauts dignitaires responsables de l'OMC ont entrepris une série de rencontres intensives au premier semestre de 2006. Leur but était de combler les écarts entre les positions de négociation et de conclure un accord avant la fin de l'année, ainsi que cela était établi dans la Déclaration de Hong Kong. Malgré leurs efforts, les écarts se sont avérés trop vastes, et les négociations ont été suspendues en juillet 2006, pour tous les secteurs de négociations.

Les membres ont profité de cette suspension pour mener discrètement des discussions techniques et de diplomatie ainsi que pour réfléchir à des manières de sortir de l'impasse et de remettre les négociations sur les rails. En novembre, il était toutefois devenu évident que la suspension n'avait pas produit l'effet souhaité et